

# SAINT-MAURICE, MON VILLAGE

## *Sàmmèretz, Unser Dorf*



Lettre d'information

Numéro 17-24

Mai 2024

## *Le mot du maire*

Chers habitants, Chères habitantes de Saint-Maurice,



A l'issue du recensement réalisé en début d'année, j'ai le plaisir de vous informer que le nombre d'habitant(e)s de la commune s'élève officiellement à **329** (un résultat en léger recul par rapport au précédent recensement). La préoccupation de notre équipe municipale demeure de vous assurer à toutes et tous, habitants actuels et futurs, la qualité de vie au quotidien dans la commune, tout en veillant à une saine gestion.

Après cette enquête de recensement, certain(e)s d'entre vous seront prochainement contacté(e)s par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) qui réalise du 13 mai au 8 juillet 2024 une enquête sur le thème de la consommation et du budget des ménages. Cette enquête est essentielle pour connaître dans le budget des ménages le poids des différentes dépenses (logement, transports, alimentation...). Elle permettra de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation. Les personnes enquêtées seront prévenues par un courrier postal et informées du nom de l'enquêteur de l'Insee qui prendra contact avec elles. L'enquêteur se rendra au domicile des personnes sélectionnées, muni d'une carte officielle.

**Dimanche 9 juin**, je vous donne rendez-vous au bureau de vote. Dans le cadre des **élections européennes**, les citoyens de tous les Etats membres de l'Union européenne éliront, au suffrage universel direct, 720 députés qui siégeront au Parlement européen les cinq prochaines années (2024 – 2029). Le rôle de ces euro-députés (ils seront 81 à représenter la France) est de formuler, discuter et voter les textes législatifs au niveau européen. Ces textes portent par exemple sur l'environnement, les droits des consommateurs, l'agriculture ou encore les transports : ils touchent directement notre vie quotidienne. Voter est par conséquent une excellente occasion de décider de l'avenir de l'Union européenne. Il suffit pour cela d'être inscrit sur les listes électorales ; vous pouvez vérifier votre inscription et vos informations personnelles sur ce site Internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



Alors dimanche 9 juin, n'oubliez pas que :

**« Si je ne vote pas, quelqu'un d'autre choisira pour moi » !**

*Jean Marc WITZ*



# Le repas des aînés

Dimanche 7 janvier 2024, nos aînés se sont réunis autour d'un déjeuner suivi d'une après-midi conviviale.



Prise de parole de Jean-Marc WITZ pour présenter le bilan de l'année 2023 et présenter ses meilleurs vœux à l'assemblée.





Notre nouvelle secrétaire de mairie, Aurore HURSTEL, a profité de cette journée pour élargir sa connaissance des habitant(e)s du village.



Entre les « bons petits plats » mitonnés par LA MARMITE DE BRIGITTE, les discussions avec les membres de l'équipe municipale, l'évocation de souvenirs ou encore de projets à venir, tous les participants ont apprécié cette journée.

Au lendemain de l'Épiphanie, deux têtes ont même été couronnées après la dégustation de la traditionnelle galette des rois !



Les « rois du jour » :  
Michel WROBEL et Jean-Claude SPIELMANN.

## Les travaux et aménagements



Le dispositif de ralentissement mis en place dans la rue Principale produit des **effets positifs sur la réduction de vitesse des véhicules routiers.**

Par conséquent, ce dispositif sera pérennisé moyennant la réalisation de quelques adaptations afin d'une part d'être conforme aux préconisations de la CeA et d'autre part de tenir compte d'observations formulées par les habitants. Les travaux sont prévus au courant de l'été 2024.



### Travaux sur la chaudière

Malgré les différentes interventions déjà réalisées sur la chaudière municipale, de nouvelles pannes sont survenues. Des travaux complémentaires seront réalisés au courant de cette année :

- Travaux d'entretien : remplacement de la sonde ;
- Modification du silo d'alimentation en granulés pour un meilleur écoulement des pellets sur la vis sans fin.

## Le RPI

Vous avez sûrement vu les banderoles posées autour de l'école de Saint-Maurice depuis plusieurs semaines faisant état d'un risque de fermeture de classe et de suppression d'un poste d'enseignant.



A fin avril, l'effectif théorique requis par les services de l'Éducation Nationale pour maintenir toutes les classes du RPI Triembach-au-Val / Saint-Maurice est en principe atteint (le seuil minimum étant fixé à 72 enfants inscrits). **L'Académie du Bas-Rhin se prononcera officiellement le 25 juin 2024.** D'ici là, les maires des deux communes restent mobilisés et sont en relation avec l'Inspectrice de circonscription, notamment pour comptabiliser le nombre d'enfants inscrits pour la rentrée scolaire 2024 / 2025 en y intégrant les dérogations à la carte scolaire.

# La pose des nichoirs pour les oiseaux

Suite à l'appel aux bricoleurs et bricoleuses lancé dans la précédente lettre d'information communale, **les nichoirs confectionnés localement** ont été posés dans différents arbres de la commune par des membres de l'équipe municipale. D'ici la fin de ce printemps, nous saurons si des locataires à plumes ont occupé ces nouvelles habitations !



Saurez-vous localiser tous les nichoirs installés ? Voilà une bonne occasion de faire le tour du village !



*« Hirondelle volant haut, le temps sera beau. Hirondelle volant bas, bientôt il pleuvra »*  
(proverbe français)



# Climat & environnement

## Opération Oschterputz, samedi 6 avril

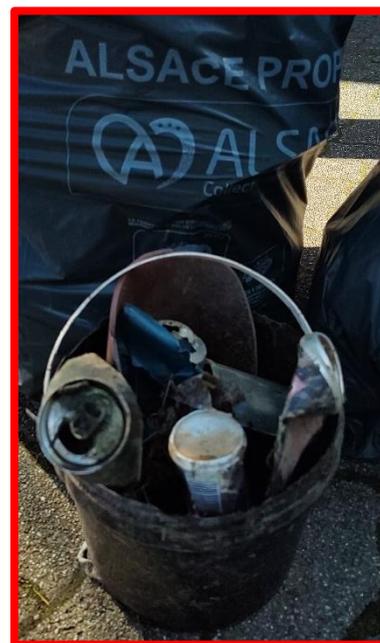


Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, une équipe de volontaires s'est donnée rendez-vous pour un « nettoyage de printemps » de la commune. Cette année, c'est sous un beau soleil qu'ils ont arpenté les rues et abords du village munis de sacs, pinces et gants, afin de prélever divers déchets tels que canettes, morceaux de plastique ou de ferraille, bouchons, mégots, etc.



Tous ont partagé un constat plutôt encourageant : même si cette « collecte » a rempli quelques grands sacs poubelle, la quantité de déchets trouvés est manifestement en baisse.

En outre, cette matinée de travail a été l'occasion d'aller à la rencontre de la faune et de la flore locales, dont ce beau spécimen d'orvet croisé en chemin.



**Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui se sont associées à cette action.**

**Poursuivons et accentuons nos efforts pour préserver notre environnement.**

## Opération broyage de déchets verts, samedi 13 avril

Comme l'année passée, une journée de broyage de déchets verts a été organisée par la commune. L'opération a rencontré un vif intérêt puisque **onze foyers** ont souhaité profiter de ce service.

Pour la circonstance, la mairie a loué un broyeur professionnel auprès de la société MSCA à Sélestat et trois membres du Conseil municipal – Vincent LEIBEL, Martial BURGER, Jean-Philippe HOLWEG – ont été « à la manœuvre ».

Sur la base d'un planning d'ordre de passage établi par tranche de 45 minutes, ils ont déplacé le broyeur chez les différents propriétaires qui s'étaient préalablement inscrits. Certains propriétaires ont à leur tour aidé le trio municipal au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.



*Mise en place du broyeur*



*Mise en œuvre du broyage par l'équipe municipale avec le propriétaire concerné*



*Obtention des copeaux de broyat, utilisables notamment pour le paillage*

Rappelons, que cette action a pour but de proposer une solution aux habitants qui ne sont pas équipés d'un véhicule adapté ou d'une remorque pour se rendre à la déchetterie et pour donner une alternative au brûlage.

**Nous prévoyons d'ores et déjà de reconduire une action similaire l'année prochaine, à la même période.**

**RAPPEL**

### **Interdiction de brûlage des déchets verts**

Au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérigènes.



- Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18000 km avec une voiture essence ou 6000 km avec une voiture diesel.
- Brûler ses végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchetterie.
- **Une contravention de 450 € peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (Article 131-13 du Nouveau Code pénal).**

**RAPPEL**

## Message à l'attention des propriétaires sylvicoles



Conformément à l'arrêté préfectoral portant réglementation de l'usage du feu en forêt et de l'incinération des végétaux dans le Bas-Rhin, **tout feu est strictement interdit entre le 15 mars et le 14 octobre**. Cette disposition concerne tous les publics et s'applique donc également aux propriétaires sylvicoles (forestiers).

## Vie associative

---

### Abeilles et apiculture dans la Vallée de Villé

« Les abeilles sont considérées comme les gardiennes de la biodiversité et des écosystèmes » selon les Nations Unies (Source : Centre régional d'information pour l'Europe occidentale). Elles jouent un rôle essentiel dans la pollinisation, processus fondamental dont dépendent la reproduction de près de 90% des plantes sauvages à fleurs dans le monde, ainsi que 75% des cultures vivrières. Par ailleurs, les abeilles fabriquent du miel, pour leurs propres besoins, et les apiculteurs le cultivent ... pour nous régaler !



Le syndicat des Apiculteurs de la Vallée de Villé s'est réuni en assemblée générale annuelle le 16 février 2024 à la salle des fêtes de Saint-Maurice. Sa Présidente, Estelle FERRARI, remercie la commune de Saint-Maurice d'avoir accueilli cette réunion et remercie en particulier Monsieur le Maire ainsi que Martial BURGER, conseiller municipal et apiculteur, de leur présence pendant toute la durée de l'instance. Tous deux ont contribué à la réussite de ce temps fort de la vie du syndicat.

Du traditionnel déroulement de l'ordre du jour d'une assemblée générale, Estelle FERRARI retient en particulier la présentation d'un rapport financier sain, tenu par le « fidèle et illustre » trésorier, André FREPPEL. Il fait état des investissements réalisés pour la finalisation d'une miellerie collective située à la Maison des Services et de Dynamisation du territoire à Neuve-Eglise. Les locaux ont été fournis par la Communauté des Communes, qui a en outre épaulé le syndicat dans les dossiers de demandes de subventions.

Le rapport d'activités de l'année 2023 présente les nombreuses actions menées au cours de l'année : formations aux apiculteurs, manifestations auxquelles le syndicat a participé, mise en œuvre de la miellerie collective, séances de nettoyage des abords extérieurs du rucher-école à Breitenbach. Autant d'activités qui permettent aux membres de se rencontrer ponctuellement au courant de l'année et de faire vivre l'association.

Les apiculteurs et apicultrices médaillés au concours des miels d'Alsace 2023 se sont vus remettre chacun(e) un diplôme. Félicitations aux trois lauréats médaillés d'or et d'argent pour leurs différents miels récompensés (sapin, châtaignier, acacia, forêt et fleurs) :

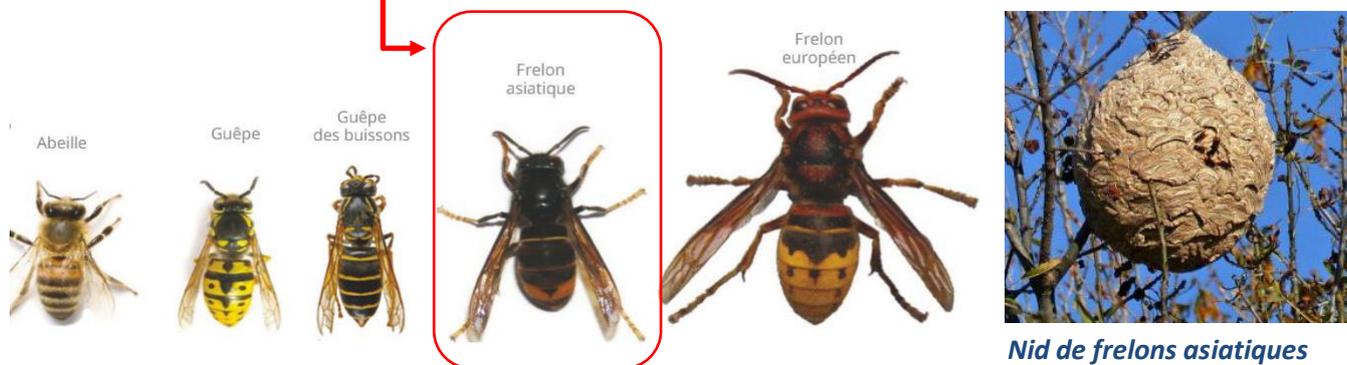
Christophe CUNIN, Yohan KAPPS ET Estelle FERRARI.



A l'issue des points obligatoires à l'ordre du jour, une intervention a porté sur le frelon asiatique (*Vespa velutina nigirthorax* ou *frelon à pattes jaunes*). Cette espèce, repérée en France il y a une vingtaine d'années, invasive et envahissante, constitue une réelle menace pour les abeilles ainsi que pour de nombreux autres pollinisateurs qu'elle chasse pour se nourrir, mettant à mal la biodiversité et les productions fruitières. Le frelon asiatique peut également être dangereux pour l'homme : agressif s'il est dérangé, il peut être responsable d'accidents graves tels que allergies au venin et piqûres multiples. Une prise de conscience du grand public est souhaitable. La plateforme [Frelon Asiatique - plateforme de signalement \(lefreelon.com\)](https://lefreelon.com) permet de s'informer sur le frelon asiatique et de signaler sa présence, photos d'individus ou de nids à l'appui. Pour l'instant, son apparition dans la Vallée est plus que timide mais restons, tous ensemble, vigilants.

L'assemblée générale s'est terminée autour du verre de l'amitié et de discussions qui se sont prolongées entre les adhérents présents. La Présidente du syndicat en a tiré une conclusion positive : « *Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous, une belle réussite !* ».

**Comment reconnaître le frelon asiatique ?** Il a une taille inférieure au frelon européen (il mesure env. 2 à 3 cm). Il est reconnaissable par ses pattes jaunes, ses ailes fumées et son abdomen majoritairement noir avec une extrémité jaune-orangée.



Pour en savoir plus sur le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé :

<https://apiculteurs-valleedeville.fr/>  
[contact@apiculteurs-valleedeville.fr](mailto:contact@apiculteurs-valleedeville.fr)

## Les tops et flops

Dépôt de déchets en forêt. Bébé a oublié sa couche ?!



Dépôt de revues et DVD à caractère pornographique dans le *Livrophone* (la cabine à livres).



Merci à M. Philippe LEOBOLD a effectué une mission d'« agent recenseur » en janvier et février 2024 dans le cadre du de recensement de la population. Au nom de la commune, Monsieur le Maire le remercie pour le parfait déroulement de sa mission et la bonne coordination avec la secrétaire de mairie.

# Les brèves

- ❖ **FISCALITE LOCALE** : le Conseil Municipal a approuvé en séance le 11 avril 2024 une augmentation de 1% de la fiscalité locale directe faisant passer son taux de 22,32% (2023) à 22,54% (pour 2024), ce qui place notre commune au milieu de la liste actualisée des taux pour l'ensemble des 18 communes de la Communauté de communes.
- ❖ **CENTRE DE CONTACT DES AMENDES** : situé à Epinal, ce Centre est le service à contacter pour payer une amende ou obtenir des informations, en particulier pour les départements de la Région Grand Est.



**Le Centre de contact des amendes est à votre service :**

- Du lundi au vendredi
- De 8 h 30 à 17 h
- Par téléphone : 03 29 69 69 69
- Par courriel : [contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:contact-amendes@dgfip.finances.gouv.fr)

- ❖ **DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE** : depuis la sortie de la crise sanitaire liée au coronavirus, le niveau de demandes de titres d'identité reste élevé. Courant de l'été 2023, le délai moyen de délivrance d'un titre d'identité sur l'ensemble du territoire était de 39 jours et de 59 jours dans le Bas-Rhin. Différentes mesures, tant organisationnelles que financières, ont été prises par les services de l'Etat pour réduire ce délai. Une meilleure préparation du dossier de l'utilisateur peut également y contribuer.

Vous souhaitez faire une demande de carte d'identité ou de passeport ?

**Pensez à faire une pré-demande en ligne via ce lien :**

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>.



- ❖ **UN NOUVEL ESPACE LABELLISE FRANCE SERVICES A SELESTAT** : les espaces FRANCE SERVICES vous accueillent pour vous aider à réaliser diverses démarches administratives liées par exemple à la situation fiscale, la santé, la famille, l'emploi, la retraite. Dans chaque espace FRANCE SERVICES, vous avez **accès à neuf partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, point-justice et Pôle emploi**. Des conseillers sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Situé à la **mairie du Heyden de Sélestat**, ce nouvel espace FRANCE SERVICES accueille le public **du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**.



**Un espace FRANCE SERVICES est également à votre disposition à Villé :**

- au bureau de poste 2a Rue du Haut Koenigsbourg
- par téléphone : 03 88 58 02 42
- par courriel : [ville@france-services.gouv.fr](mailto:ville@france-services.gouv.fr)

Retrouvez tous les espaces France Services sur : <https://www.transformation.gouv.fr/france-services>

- ❖ **EVOLUTION DES CERFAS** : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, les Cerfas ont été modifiés et ont un nouveau numéro de version, des mentions ayant été ajoutées sur la page traitement de données à caractère personnel pour les cas où l’instruction est assurée par l’Etat.



Cela concerne par exemple les Cerfas pour demande de permis de construire (PC), permis d’aménager (PA) ou encore pour une déclaration préalable (DP).

**Vous trouverez ces nouveaux Cerfas sur le site internet :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>.

Toutes les demandes d’urbanisme (permis de construire, demandes préalables) peuvent être déposées en ligne, pour une instruction dématérialisée, sur le site de l’ATIP. Le lien de connexion est le suivant (ce lien est également accessible via le site Internet de la commune : dans la rubrique "Démarches" puis "Demande d'autorisations d'urbanisme") : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

- ❖ **CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL** : si vous rencontrez des difficultés dans votre vie conjugale ou familiale, vous pouvez solliciter l’aide d’un conseiller de l’AGF du Bas-Rhin.



**03 88 21 13 80**

[conseil.conjugal@agf67.fr](mailto:conseil.conjugal@agf67.fr)

[www.agf67.fr](http://www.agf67.fr)



- ❖ **ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LE TIR DE NUIT DE L’ESPECE SANGLIER DURANT SA PERIODE DE CHASSE** : conformément aux dispositions de l’article L429-19 du Code de l’environnement, le tir de nuit des sangliers est autorisé à l’affut, en dehors des bois, des forêts et des bosquets, du 15 avril 2024 jusqu’au 1<sup>er</sup> février 2025 inclus.



- ❖ **FETE DE LA LIBERATION LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2024** : les communes de Maisongoutte, Saint-Martin et Steige s’apprêtent à fêter les 80 ans de la Libération (1944 – 2024). Les organisateurs recherchent des documents, photos, archives concernant cette période et notamment le passage des troupes américaines au mois de novembre 1944 dans la vallée de Villé, ainsi que tous documents ou photos en lien avec la présence de soldats français à Saint-Maurice en 1940 (un poste de commandement français avait été installé sur une courte période dans la commune cette année-là).



## L'état civil

Naissance

Bienvenue à :



**RISCH Marceau Pascal Jean** né le 14 janvier 2024, fils de Romain RISCH et Cassandre Bérénice MOREIRA

Décès



**Pascale Madeleine TREFFE née ADRIAN** (à Cutting (57) le 29 mars 1959) décédée le 22 février 2024, à Saint-Maurice, à l’âge de 65 ans.



**Le 26 juin**, le Relais de la Flamme Olympique marquera une étape en Alsace. Symbole de paix et d'amitié entre les peuples, la Flamme passera entre les mains d'une centaine de porteurs dans **7 communes alsaciennes**, avant de continuer son parcours et d'allumer la vasque des JO Paris-2024 :

**Huningue, Mulhouse, Colmar, Marckolsheim, Saverne, Strasbourg, Lembach (Chateau fort de Fleckenstein).**

Le **25 août**, le Relais de la Flamme des Jeux Paralympiques prendra son départ de **Strasbourg**.

\* à noter dans vos agendas

## *A scheene Friehjor*

